

RCS : NANCY Code greffe : 5402

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NANCY atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2017 B 00232 Numéro SIREN : 828 008 102 Nom ou dénomination : 3A2MSDC

Ce dépôt a été enregistré le 02/07/2021 sous le numéro de dépôt 5669



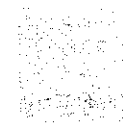
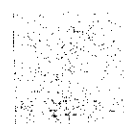
Pour copie certifiée conforme

La Présidente
Anne Duchet-Suchaux

COMPTES ANNUELS DE L'EXERCICE 2020

Edition avril 2021

Bilan et Compte de résultat



Bilan Simplifié

3A2MSDC

Période du 01/01/20 au 31/12/20
Edition du 26/04/21
Devise d'édition EURO

ACTIF	Montant brut	Dépréciation	Montant net	Exercice précédent
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières	139 499		139 499	139 499
ACTIF IMMOBILISE	139 499		139 499	139 499

Stocks de mat. premières et approv.				
Stocks de marchandises				
Avances et acompt. versés sur comm.				
Créances clients et comptes rattachés				
Autres créances				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilité	15 896		15 896	15 755
Charges constatées d'avance				
ACTIF CIRCULANT	15 896		15 896	15 755

TOTAL GÉNÉRAL	155 396		155 396	155 254
----------------------	----------------	--	----------------	----------------

PASSIF	Montant net	Exercice précédent
Capital social ou individuel	10 000	10 000
Écarts de réévaluation		
Réserve légale	1 000	1 000
Réserves réglementées		
Autres réserves	828	33 609
Report à nouveau		
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	81 409	21 219
Provisions réglementées	162	105
CAPITAUX PROPRES	93 399	65 933

PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
---	--	--

Emprunts et dettes assimilées	61 997	89 220
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Fournisseurs et comptes rattachés		102
Autres dettes		
Produits constatés d'avance		
DETTES	61 997	89 321

TOTAL GÉNÉRAL	155 396	155 254
----------------------	----------------	----------------

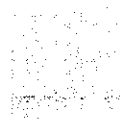
Compte de Résultat Simplifié

3A2MSDC

Période du 01/01/20 au 31/12/20
Edition du 26/04/21
Devise d'édition EURO

RÉSULTAT COMPTABLE	Expon	Montant	Exercice précédent
Ventes de marchandises Production vendue de biens Production vendue de services Production stockée Production immobilisée Subventions d'exploitation reçues Autres produits			
PRODUIT D'EXPLOITATION			
Achat de marchandises [y compris droits de douane] Variation de stock de marchandises Achats de matières premières et approvisionnements Variation de stock [matières premières et approvisionnements] Autres charges externes Impôts, taxes et versements assimilés Rémunérations du personnel Charges sociales Dotations aux amortissements Dotations aux provisions Autres charges		873	831
CHARGES D'EXPLOITATION		0	1
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		(873)	(832)
Produits financiers Produits exceptionnels Charges financières Charges exceptionnelles Impôts sur les bénéfices		83 123 784 57	22 118 30 38
BÉNÉFICE OU PERTE		81 409	21 219
RÉSULTAT FISCAL		Réintégrations	Déductions
Rémunérations et avantages personnels non déductibles Amortissements excédentaires et autres amortissements non déductibles Provisions non déductibles Impôts et taxes non déductibles Réintégrations diverses Abattement sur le bénéfice Déductions diverses		4 156	83 123
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS			2 442
Déficit de l'exercice reporté en arrière Déficit antérieurs reportables			2 442
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS			

Annexe



ANNEXE

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 155.396 euros, et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 0, les produits financiers de 83.123 euros et un bénéfice de 81.409 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2020 au 31/12/2020.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

L'année 2020 aura été marquée par de nombreux bouleversements, notamment liés à la crise sanitaire autour du Covid-19 : confinement, télétravail et chômage partiel.

L'impact de l'événement Covid-19 sur le chiffre d'affaire d'ALAJI SAS, filiale de 3A2MSDC est une baisse importante pendant la période du premier confinement du 16 mars 2020 au 11 mai 2020 d'environ 1,3K€. Mais la crise sanitaire et le confinement lié au COVID 19 ont permis à ALAJI SAS de se saisir de cette opportunité pour accélérer le développement de la formation à distance et ALAJI SAS a maintenu et même amélioré son chiffre d'affaires.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

La France continue d'être frappée par une crise sanitaire majeure liée à la pandémie de Coronavirus.

Les conséquences de cette situation sanitaire ne sont pas à ce jour toutes mesurables mais les principales difficultés rencontrées sont de deux ordres. Il s'agit, en premier lieu, de la fracture numérique, en termes d'équipements comme de maîtrise de ceux-ci, pour les stagiaires. Le second obstacle tient aux situations des apprenants.

Pour certaines formations, une prise en compte des facteurs de vulnérabilité des stagiaires (situations économique, sociale et familiale précaires) est nécessaire. Ce qui engendre une difficulté récurrente de recrutement des stagiaires qui impacte le chiffre d'affaires de 2021; ALAJI SAS peut donc craindre un impact sur le chiffre d'affaires et le résultat de la société pour l'exercice 2021.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect du principe de prudence et d'indépendance des exercices et en presumant la continuité de l'exploitation.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement du CRC n° 2000-06, n° 2004-06 relatifs à la réécriture du plan comptable général 2005.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice ne seront pas modifiées pour les exercices suivants

Evaluation des amortissements

(Code de Commerce Art. R 123-196 2°)

Catégorie	Mode	Durée
Frais sur titres de participation	Dérogatoire	5 ans

Evaluation des créances et des dettes

(Code de commerce Art.R123-196)

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Disponibilités en Euros

(Code de Commerce Art. R 123-196 1° et 2°)

Les liquidités disponibles en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice est de 0€.

Effectif

3A2MSDC n'emploie pas de collaborateurs.

Immobilisations - Amortissements

3A2MSDC

Période du 01/01/20 au 31/12/20
Edition du 26/04/21
Devise d'édition EURO

IMMOBILISATIONS	Montant début exercice	Augmentations acquisitions	Diminutions cessions	Montant fin exercice
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Terrains				
Constructions				
Inst. techniques et outillage industriel				
Inst. générales, agencements et divers				
Matériel de transport				
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations financières	139 499			139 499

TOTAL GÉNÉRAL	139 499			139 499
----------------------	----------------	--	--	----------------

AMORTISSEMENTS	Montant début exercice	Augmentations acquisitions	Diminutions cessions	Montant fin exercice
Immobilisations incorporelles				
Terrains				
Constructions				
Inst. techniques et outillage industriel				
Inst. générales, agencements et divers				
Matériel de transport				
Autres immobilisations corporelles				

TOTAL GÉNÉRAL				
----------------------	--	--	--	--

Relevé des Provisions - Amortissements dérogatoires

3A2MSDC

Période du 01/01/20 au 31/12/20
Edition du 26/04/21
Devise d'édition EURO

RUBRIQUES	Montant début d'exercice	Augmentations dotations	Diminutions reprises	Montant fin d'exercice
Amortissements dérogatoires	105	57		162
Autres provisions réglementées				
PROVISIONS REGLEMENTÉES	105	57		162

PROV. POUR RISQUES ET CHARGES				
--------------------------------------	--	--	--	--

Prov. pour dépréciation sur immo.				
Prov. pour dépréc./stocks et en cours				
Prov. pour dépréciation sur clients et comptes rattachés				
Autres provisions pour dépréciation				
PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION				

TOTAL GÉNÉRAL	105	57		162
----------------------	------------	-----------	--	------------

État des Échéances des Créances et Dettes

3A2MSDC

Période du 01/01/20 au 31/12/20
Edition du 26/04/21
Devise d'édition EURO

ÉTAT DES CRÉANCES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ Créances rattachées à des participations Prêts Autres immobilisations financières TOTAL de l'actif immobilisé :			
DE L'ACTIF CIRCULANT Clients douteux ou litigieux Autres créances clients Créance représent. de titres prêtés ou remis en garantie Personnel et comptes rattachés Sécurité sociale et autres organismes sociaux État - Impôts sur les bénéfices État - Taxe sur la valeur ajoutée État - Autres impôts, taxes et versements assimilés État - Divers Groupe et associés Débiteurs divers TOTAL de l'actif circulant :			
CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE			

TOTAL GÉNÉRAL			
----------------------	--	--	--

ÉTAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles Autres emprunts obligataires Auprès des établissements de crédit : - à 1 an maximum à l'origine - à plus d' 1 an à l'origine Emprunts et dettes financières divers Fournisseurs et comptes rattachés Personnel et comptes rattachés Sécurité sociale et autres organismes Impôts sur les bénéfices Taxe sur la valeur ajoutée Obligations cautionnées Autres impôts, taxes et assimilés Dettes sur immo. et comptes rattachés Groupe et associés Autres dettes Dette représentat. de titres empruntés Produits constatés d'avance	 61 729 268 	 10 034 	 51 695 268 	

TOTAL GÉNÉRAL	61 997	10 034	51 963	
----------------------	--------	--------	--------	--

Charges à Payer

3A2MSDC

Période du 01/01/20 au 31/12/20
Edition du 26/04/21
Devise d'édition EURO

MONTANT DES CHARGES À PAYER INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	Montant
Emprunts obligataires convertibles Autres emprunts obligataires Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit Emprunts et dettes financières divers Dettes fournisseurs et comptes rattachés Dettes fiscales et sociales Dettes sur immobilisations et comptes rattachés Disponibilités, charges à payer Autres dettes	30
TOTAL	30

Composition du Capital Social

3A2MSDC

Période du 01/01/20 au 31/12/20
Edition du 26/04/21
Devise d'édition EURO

CATEGORIES DE TITRES	Nombre	Valeur nominale
1 - Actions ou parts sociales composant le capital soc. au début de l'exercice	10000	10000
2 - Actions ou parts sociales émises pendant l'exercice		
3 - Actions ou parts sociales remboursées pendant l'exercice		
4 - Actions ou parts sociales composant le capital social en fin d'exercice	10000	10000

Liste des Filiales et Participations

3A2MSDC

Période du 01/01/20 au 31/12/20
Edition du 26/04/21
Devise d'édition EURO

FILIALES ET PARTICIPATIONS	Capital	Réserves et RAN avant affecta° résultat	Quota-part du capital détenu en pourcentage	Valeurs comptables liées à l'immobilisation	Avantages compensés	Prévisions de charges	Provisions de charges	Montants des charges	Charges de gestion	Restes à réaliser	Autres
A. RENSEIGNEMENTS DÉTAILLÉS CONC. LES FILIALES ET PARTICIPATIONS											
1. filiales (Plus de 50% du capital détenu) ALAJI SAS	310 011	331 939	21,68	139 215	139 215				10 256 318	703 803	83 123
2. participations (10 à 50% du capital détenu)											
B. RENSEIGNEMENTS GLOBAUX CONC. LES AUTRES FILIALES ET PARTICIPAT°											
1. filiales non reprises en A:											
- françaises											
- étrangères											
2. participations non reprises en A:											
- françaises											
- étrangères											

3A2MSDC
Société par Actions Simplifiée au capital de 10.000 €uros
Siège social : 6, route de l'aviation
54600 Villers-lès-Nancy
828.008.102 RCS Nancy

Assemblée Générale Ordinaire du 10 mai 2021

**Approbation des comptes de l'exercice clos le 31
décembre 2020**

Extrait du Procès-verbal de délibération

Deuxième résolution – Affectation du résultat

Sur proposition du Président, l'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice, augmenté du report à nouveau créditeur, de la manière suivante :

Origine

- Résultat de l'exercice : bénéfice de	81.409 €
- Réserve ordinaire :	828 €

Affectation

- aux associés à titre de dividendes :	81 400 €	
- le solde au poste de « autres réserves »	837 €	

Totaux	82.237 €	82.237 €

Le dividende par action s'élèvera à 8,14 €uros et sera mis en paiement au plus tard le 31 juillet 2021.

L'assemblée générale prend acte :

- que le capital de la société est divisé en actions d'une seule catégorie,
- que le dividende versé aux associés personnes physiques domiciliées en France est soumis, au choix de l'associé : (i) soit au prélèvement forfaitaire unique de 30 % mis en place par l'article 28 de la Loi de finances pour 2018, prélèvements sociaux compris, (ii) soit, sur option expresse et irrévocable exercée dans la déclaration de revenus et après application de l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code Général des Impôts, au barème progressif de l'impôt sur le revenu, prélèvements sociaux en sus ;
- que s'agissant du dividende versé aux associés personnes physiques domiciliées en France, un prélèvement forfaitaire non libératoire (PFNL) de 12,8 % est prélevé à la source à titre d'acompte de l'impôt sur le revenu – sauf dispense compte-tenu du montant du revenu fiscal de référence de l'associé – et que les prélèvements sociaux, au taux actuel de 17,2 %, faisant également l'objet d'une retenue à la source, il en résulte une retenue totale de 30 % sur les dividendes versés aux personnes physiques ;

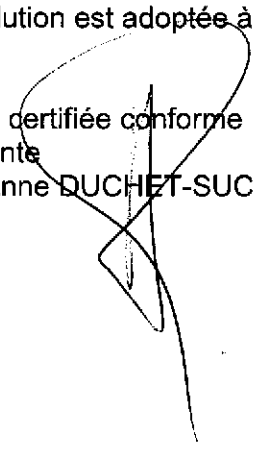
- qu'en conséquence, et sous réserve de l'application de la dispense de prélèvement du PFNL susvisée, seule une fraction de 70 % des dividendes sera effectivement versée aux associés personnes physiques.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons qu'au titre des trois exercices précédents, le montant global des dividendes distribués, le montant des revenus distribués éligibles à la réfaction mentionnée au 2° du 3 de l'article 158 du Code général des impôts ainsi que celui des revenus distribués non éligibles à cette réfaction s'est élevé à :

<u>Exercice</u> <u>clos le</u>	<u>Dividende global</u> <u>distribué aux</u> <u>titulaires d'actions</u> <u>de catégorie A</u>	<u>Revenus</u> <u>distribués aux</u> <u>titulaires d'actions</u> <u>éligibles à la</u> <u>réfaction</u> <u>mentionnée au 2°</u> <u>du 3 de l'article</u> <u>158 du CGI</u>	<u>Revenus distribués</u> <u>aux titulaires</u> <u>d'actions non</u> <u>éligibles à la</u> <u>réfaction</u> <u>mentionnée au 2° du</u> <u>3 de l'article 158 du</u> <u>CGI</u>
31.12.2017	0 €	0 €	0 €
31.12.2018	7.300 €	7.300 €	0 €
31.12.2019	54.000 €	54.000 €	0 €

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Pour copie certifiée conforme
La Présidente
Madame Anne DUCHET-SUCHAUX



3A2MSDC
Société par Actions Simplifiée au capital de 10.000 Euros
Siège social : 6, route de l'aviation
54600 Villers-lès-Nancy
828.008.102 RCS Nancy

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020

AFFECTATION DU RESULTAT

Deuxième résolution – Affectation du résultat

Sur proposition du Président, l'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice, augmenté du report à nouveau créditeur, de la manière suivante :

Origine

- Résultat de l'exercice : bénéfice de	81.409 €
- Réserve ordinaire :	828 €

Affectation

- aux associés à titre de dividendes :	81 400 €	
- le solde au poste de « autres réserves »	837 €	

Totaux	82.237 €	82.237 €

Le dividende par action s'élèvera à 8,14 Euros et sera mis en paiement au plus tard le 31 juillet 2021.

L'assemblée générale prend acte :

- que le capital de la société est divisé en actions d'une seule catégorie,
- que le dividende versé aux associés personnes physiques domiciliées en France est soumis, au choix de l'associé : (i) soit au prélèvement forfaitaire unique de 30 % mis en place par l'article 28 de la Loi de finances pour 2018, prélèvements sociaux compris, (ii) soit, sur option expresse et irrévocable exercée dans la déclaration de revenus et après application de l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code Général des Impôts, au barème progressif de l'impôt sur le revenu, prélèvements sociaux en sus ;
- que s'agissant du dividende versé aux associés personnes physiques domiciliées en France, un prélèvement forfaitaire non libératoire (PFNL) de 12,8 % est prélevé à la source à titre d'acompte de l'impôt sur le revenu – sauf dispense compte-tenu du montant du revenu fiscal de référence de l'associé – et que les prélèvements sociaux, au taux actuel de 17,2 %, faisant également l'objet d'une retenue à la source, il en résulte une retenue totale de 30 % sur les dividendes versés aux personnes physiques ;
- qu'en conséquence, et sous réserve de l'application de la dispense de prélèvement du PFNL susvisée, seule une fraction de 70 % des dividendes sera

effectivement versée aux associés personnes physiques.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons qu'au titre des trois exercices précédents, le montant global des dividendes distribués, le montant des revenus distribués éligibles à la réfaction mentionnée au 2° du 3 de l'article 158 du Code général des impôts ainsi que celui des revenus distribués non éligibles à cette réfaction s'est élevé à :

<u>Exercice</u> <u>clos le</u>	<u>Dividende global</u> <u>distribué aux</u> <u>titulaires d'actions</u> <u>de catégorie A</u>	<u>Revenus</u> <u>distribués aux</u> <u>titulaires d'actions</u> <u>éligibles à la</u> <u>réfaction</u> <u>mentionnée au 2°</u> <u>du 3 de l'article</u> <u>158 du CGI</u>	<u>Revenus distribués</u> <u>aux titulaires</u> <u>d'actions non</u> <u>éligibles à la</u> <u>réfaction</u> <u>mentionnée au 2° du</u> <u>3 de l'article 158 du</u> <u>CGI</u>
31.12.2017	0 €	0 €	0 €
31.12.2018	7.300 €	7.300 €	0 €
31.12.2019	54.000 €	54.000 €	0 €

ADOPTION

Cette affectation a été adoptée dans son intégralité par l'assemblée générale ordinaire des associés du 10-mai 2021.

Pour copie certifiée conforme
La Présidente
Madame Anne DUCHET-SUCHAUX

